



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV337 - 16 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

2015320-0001 - ARRETE N° DOSMS-2015-321 Fixant la composition du Conseil Technique De l'Institut de Formation de Cadres de Santé Ecole Supérieure Montsouris (ESM) -Formation & Recherche en Soins 2 rue Antoine Etex 94000 CRÉTEIL - Année 2015-2016

2015320-0002 - ARRETE N° DOSMS-2015-322 Fixant la composition du Conseil Technique De l'Institut de Formation de Cadres de Santé De l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris 47 Boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS Cedex 13 - Année 2015/2016

2015316-0017 - Arrêté n°2015-317 Portant modification de l'arrêté n°2014-22 du 10 février 2014 fixant la composition de la commission régionale de coordination médicale en application de l'article L. 314-9 du code de l'action sociale et des familles

2015317-0006 - ARRETE N° DOSMS-2015-318 Portant changement de présidence et de dénomination sociale de la SAS AMBULANCES ALLIANCE 78 devenant SAS CREME AMBULANCES (78800 HOUILLES) remplaçant le même arrêté enregistré sous le 2015317-0001 et publié au Recueil régional normal : N° NV333 le 13 NOVEMBRE 2015

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

2015310-0061 - Arrêté n° 2015-116 portant inscription au titre des monuments historiques, en sa totalité, de la maison de Jean Lurçat sise à 4 villa Seurat à Paris (14ème arrondissement)

Rectorat de l'académie de Créteil

2015316-0016 - arrêté nommant Monsieur Philippe TCHAMITCHIAN administrateur provisoire de la communauté d'universités et d'établissements "Universités Paris-Est"



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015320-0001

Signé le lundi 16 novembre 2015

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° DOSMS-2015-321 Fixant la composition du Conseil Technique De l'Institut de Formation de Cadres de Santé Ecole Supérieure Montsouris (ESM) -Formation & Recherche en Soins 2 rue Antoine Etex 94000 CRÉTEIL - Année 2015-2016

ARRETE N° DOSMS – 2015-321

**Fixant la composition du Conseil Technique
De l'Institut de Formation de Cadres de Santé
Ecole Supérieure Montsouris (ESM) –
Formation & Recherche en Soins
2 rue Antoine Etex
94000 CRÉTEIL**

Année 2015-2016

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015,

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé,

Vu l'arrêté n° DS -2015/243 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Sur proposition du directeur du pôle ressources humaines en santé,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins – 2 rue Antoine Etex 94000 Créteil est fixée comme suit :

Président:

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ou son représentant,

Membres de droit :

- Le directeur de l'Institut de formation :
Monsieur Patrick FARNAULT – Directeur de l'IFCS, Directeur de l'ESM – Formation & Recherche en Soins

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Monsieur Marc TRANCHAT, Président du GIP ESM – Formation & Recherche en Soins – MFPASS

Suppléant :

Monsieur Daniel CHAUVEAU, Trésorier du GIP ESM – Formation & Recherche en Soins – MGEN

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Monsieur Mathias BÉJEAN, Maître de Conférences, IRG-IAE Gustave Eiffel - UPEC

Suppléant :

Monsieur Jean-Paul DUMOND, Maître de Conférences, IRG-IAE Gustave Eiffel - UPEC

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

- o Filière Infirmière :

Titulaire :

Madame Morgane LE GAL, Cadre de Santé, Formateur consultant à l'ESM – Formation & Recherche en Soins.

Suppléante :

Madame Sandrine GARCIA, Cadre de Santé, infirmière, intervenante vacataire à l'ESM – Formation & Recherche en Soins

- o Filière Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame Hélène HERNANDEZ, Directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie – UPEC, intervenante vacataire à l'ESM - Formation & Recherche en Soins

Suppléant :

Monsieur Jérôme POIRIER, Cadre de Santé, Ergothérapeute, formateur, intervenant vacataire à l'ESM – Formation & Recherche en Soins

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

- o Filière Infirmière :

Titulaire :

Madame Brigitte BERTOTTO, Infirmière Générale, Institut Mutualiste Montsouris

Suppléante :

Madame Martine DE SIA, Cadre Supérieure de Santé, Hôpital Erasme

- o Filière Ergothérapeute :

Titulaire :

Monsieur Paul SOUCIET, Cadre de Santé, Ergothérapeute, Centre Hospitalier d'Orsay

Suppléant :

Monsieur Damien TARBOURIECH, Cadre de Santé, Ergothérapeute, Centre Hospitalier Sainte-Anne

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- o Filière Infirmière :

Titulaire :

Monsieur Vincent ROQUES, Etudiant infirmier, promotion 2015/2016

Suppléante :

Madame Korotoumou DIAWARA, Etudiante infirmière, promotion 2015/2016

- o Filière Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame Florence CARLIER, Etudiante ergothérapeute, promotion 2015/2016

Suppléant(e) :

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Monsieur Dominique LETOURNEAU, Maître de Conférences - UPEC

Suppléant :

Monsieur Olivier DRUNAT, Médecin, Hôpital Bretonneau

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé de l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins est abrogé.

Article 3 : La Directrice de l'offre de soins et médico-sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16 novembre 2015

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
et par délégation,
Le directeur du pôle ressources humaines en santé

signé

Sébastien FIRROLONI



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015320-0002

Signé le lundi 16 novembre 2015

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° DOSMS-2015-322 Fixant la composition du Conseil Technique De
l'Institut de Formation de Cadres de Santé De l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris
47 Boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS Cedex 13 - Année 2015/2016

ARRETE N° DOSMS – 2015-322

**Fixant la composition du Conseil Technique
De l'Institut de Formation de Cadres de Santé
De l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris
47 Boulevard de l'Hôpital
75651 PARIS Cedex 13**

Année 2015/2016

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015,

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé,

Vu l'arrêté n° DS -2015/243 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Sur proposition du directeur du pôle ressources humaines en santé,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, 47 Boulevard de l'Hôpital 75651 Paris Cedex 13 est fixée comme suit :

Président :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ou son représentant,

Membres de droit :

- Le directeur de l'Institut de formation :
Gilles DESSERPRIT, Directeur des Soins, Directeur de l'IFCS de l'AP-HP

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Odon MARTIN MARTINIÈRE, Directeur d'Hôpital, Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC) (Paris)

Suppléant :

Patrick LALLIER, Coordonnateur Général des Soins en charge de la Formation Initiale du CFDC (Paris)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Béatrice FERMON, Maître de Conférences Hors Classe, Université Paris-Dauphine

Suppléant :

Philippe GRANDJEAN, Professeur affilié à l'Université Paris-Dauphine

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

- o Filière Infirmière :

Titulaires :

- Christophe FLAGEUL, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Coordonnateur Pédagogique à IFCS de l'AP-HP
- Catherine DESTREZ, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Formateur à IFCS de l'AP-HP
- Chantal GARNIER, Cadre de Santé Paramédical – Formateur à IFCS de l'AP-HP

Suppléants :

- José RUIS, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Formateur à IFCS de l'AP-HP
- Viviane MARCHAL, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Formateur à IFCS de l'AP-HP
- Nacéra BENCHERIF, Cadre de Santé Paramédical – Formateur à IFCS de l'AP-HP

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie :

Titulaire :

Philippe BAZIN, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Chargé d'enseignement à l'IFCS de l'AP-HP – Cadre Paramédical de Pôle adjoint, Cadre Supérieur de médecine nucléaire du pôle à l'Hôpital TENON (Paris)

Suppléant :

Gilles PEGON, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Chargé d'enseignement à l'IFCS de l'AP-HP – Directeur des Soins au Centre Hospitalier de Nogent le Rotrou (28)

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :

Titulaire :

Yves SECARDIN, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Référent professionnel et Formateur à IFCS de l'APHP

Suppléante :

Brigitte DURAND-RENIER, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Chargée d'enseignement à l'IFCS de l'AP-HP

- Filière Diététicien :

Titulaire :

Ghislaine PICARD, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Référent professionnel et chargée d'enseignement à l'IFCS de l'AP-HP

Suppléant(e) :

- Filière Masseur-Kinésithérapeute :

Titulaire :

Adeline BOULON, Cadre de Santé Paramédical – Référent professionnel et chargée d'enseignement à l'IFCS de l'AP-HP

Suppléant(e) :

- Filière Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Dominique ADAM, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Référent professionnel et chargée d'enseignement à l'IFCS de l'AP-HP

Suppléant(e) :

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

- o Filière Infirmière :

Titulaires :

- Patrick DELAMARE, Coordinateur Général des Soins –Hôpital Saint-Antoine
- Patricia LÉBOUCHER, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Hôpital Pitié-Salpêtrière
- Marie-Ange GANIER, Directrice des Soins – Directrice des IFSI Bicêtre et Paul Brousse (Le Kremlin-Bicêtre)

Suppléants :

- Gisèle HOARAU, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Hôpital Pitié-Salpêtrière
- Denis BARAILLE, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Hôpital Lariboisière (Paris)
- Nathalie DI-CARMINE, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Hôpital Beaujon (Clichy)

- o Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie :

Titulaire :

Christophe LALLEMENT, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Hôpital HEGP (Paris)

Suppléante :

Françoise BAUDEN, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Hôpital Robert Debré (Paris)

- o Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :

Titulaire :

Marie-Elisabeth DORARD, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Hôpital HEGP (Paris)

Suppléante :

Brigitte CONILLEAU, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Hôpital Bichat (Paris)

- Filière Diététicien :

Titulaire :

Dominique PICOULEAU, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Hôpital Bichat (Paris)

Suppléante :

Françoise LE CORRE, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Hôpital Bicêtre (Le Kremlin-Bicêtre)

- Filière Masseur-Kinésithérapeute :

Titulaire :

Christine BACNUS, Cadre de Santé Paramédical – GH Pitié-Salpêtrière (Paris)

Suppléant(e) :

- Filière Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Nathalie THROMAS, Cadre de Santé Paramédical – Hôpital Necker (Paris)

Suppléante :

Christine MAZIN, Cadre Supérieur de Santé Paramédical – Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris)

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- Filière Infirmière :

Titulaires :

- Jean FRANCOIS, Etudiant Cadre de Santé - promotion 2015/2016
- Nathalie GE, Etudiante Cadre de Santé - promotion 2015/2016
- Matthieu PLANTIER, Etudiant Cadre de Santé - promotion 2015/2016

Suppléantes :

- Amandine BEUSCART épouse VAUDOUR, Etudiante Cadre de Santé - promotion 2015/2016
- Nathalie DEFREL épouse BARALE, Etudiante Cadre de Santé - promotion 2015/2016
- Aurélie FRADET épouse TOQUE, Etudiante Cadre de Santé - promotion 2015/2016

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie :

Titulaire :

Marie-Paule RIOTTE, Etudiante Cadre de Santé - promotion 2015/2016

Suppléant :

Christophe BOURDON, Etudiant Cadre de Santé - promotion 2015/2016

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :

Titulaire :

Caroline BEAUMONT, Etudiante Cadre de Santé - promotion 2015/2016

Suppléant :

Fabrice MALAS, Etudiant Cadre de Santé - promotion 2015/2016

- Filière Diététicien :

Titulaire :

Sarah BREGAIN, Etudiante Cadre de Santé - promotion 2015/2016

Suppléante :

Béatrice DUCARRE épouse SAINT-GERAND, Etudiante Cadre de Santé - promotion 2015/2016

- Filière Masseur-Kinésithérapeute :

Titulaire :

Cécile HUIBAN, Etudiante Cadre de Santé - promotion 2015/2016

Suppléante :

Dorothée BENSOUSSAN épouse SELLAM, Etudiante Cadre de Santé - promotion 2015/2016

- Filière Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Sabrina MARQUES épouse SPRAUEL, Etudiante Cadre de Santé - promotion 2015/2016

Suppléante :

Nathalie SCHWARTZ épouse ROBEJEAN, Etudiante Cadre de Santé - promotion 2015/2016

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Françoise ZANTMAN, Coordinatrice Générale des Soins – Directrice de la Direction des Soins et des Activités Paramédicales – Siège AP-HP (Paris)

Suppléante :

Martine MASSIANI, Coordinatrice Générale des Soins – Adjointe à la Directrice de la Direction des Soins et des Activités Paramédicales – Siège AP-HP (Paris)

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris est abrogé.

Article 3 : La Directrice de l'offre de soins et médico-sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16 novembre 2015

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
et par délégation,
Le directeur du pôle ressources humaines en santé

signé

Sébastien FIRROLONI



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015316-0017

Signé le jeudi 12 novembre 2015

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté n°2015-317 Portant modification de l'arrêté n°2014-22 du 10 février 2014 fixant la composition de la commission régionale de coordination médicale en application de l'article L. 314-9 du code de l'action sociale et des familles

Arrêté n°2015- 317

Portant modification de l'arrêté n°2014-22 du 10 février 2014 fixant la composition de la commission régionale de coordination médicale en application de l'article L. 314-9 du code de l'action sociale et des familles

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 232-2, L. 314-2, L. 314-9, R.314-170, R.314-171 et R.314-173 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.6111-3 ;

Vu la loi n° 2005-1579 du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006, notamment son article 46 ;

Vu le décret n° 2013-22 du 8 janvier 2013 relatif à l'évaluation et à la validation du niveau de perte d'autonomie et des besoins en soins des personnes hébergées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et fixant la composition et le fonctionnement de la commission régionale de coordination médicale ;

Vu la circulaire interministérielle n° DGCS/SD3/DSS/SD1/2013/418 du 6 décembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n° 2013-22 du 8 janvier 2013 relatif à l'évaluation et à la validation du niveau de perte d'autonomie et des besoins en soins des personnes hébergées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et fixant la composition et le fonctionnement de la commission régionale de coordination médicale mentionnée à l'article L. 314-9 du code de l'action sociale et des familles.

Vu l'arrêté n°2014-22 du 10 février 2014 fixant la composition de la commission régionale de coordination médicale en application de l'article L. 314-9 du code de l'action sociale et des familles et l'arrêté modificatif n°2014-159 du 1^{er} juillet 2014

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Est désignée pour siéger en qualité de membres permanents de la commission régionale de coordination médicale en application du sixième alinéa de l'article L.314-9 du code de l'action sociale et des familles susvisé :

Au titre du Conseil Général des Hauts de Seine :

- Docteur Emmanuelle CANDAS

Le reste est sans changement.

Article 2 : Le mandat des membres de la commission est de 3 ans à compter de la publication du présent arrêté et prend fin à son terme ou au terme des fonctions au titre desquelles les intéressés ont été désignés.

Article 3 : Les personnes désignées à l'article 1 sont convoquées en tant que de besoin.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Article 6 : Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 novembre 2015

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015317-0006

Signé le vendredi 13 novembre 2015

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° DOSMS-2015-318 Portant changement de présidence et de dénomination sociale de la SAS AMBULANCES ALLIANCE 78 devenant SAS CREME AMBULANCES (78800 HOUILLES) remplaçant le même arrêté enregistré sous le 2015317-0001 et publié au Recueil régional normal : N° NV333 le 13 NOVEMBRE 2015

— Direction de l'offre de soins et médico-sociale
Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé

— Service régional Transports sanitaires

ARRETE N° DOSMS-2015-318
Portant changement de présidence et de dénomination sociale
de la SAS AMBULANCES ALLIANCE 78 devenant SAS CREME AMBULANCES
(78800 HOUILLES)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres
- VU l'arrêté n° DS-2015/301 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 18 septembre 2015, portant délégation de signature à madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté n°13-78-216 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 09 décembre 2013, portant agrément, sous le n°78-160, de la SAS AMBULANCES ALLIANCE 78 sise 2 rue du professeur Calmette à Houilles (78800), dont le président est monsieur Christophe GONCALVES;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par madame Habiba GARAALI, relatif au changement de présidence et de dénomination sociale de la SAS AMBULANCES ALLIANCE 78;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de présidence et de dénomination sociale aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMBULANCES ALLIANCE 78 sise 2 rue du professeur Calmette à Houilles (78800), a pour nouvelle dénomination sociale CREME AMBULANCES.
Madame Habiba GARAALI. est nommée présidente de la SAS CREME AMBULANCES, sise 2 rue du professeur Calmette à Houilles (78800), à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : La Directrice de l' offre de soins et médico-sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le 13/11/2015

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015310-0061

Signé le vendredi 06 novembre 2015

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

Arrêté n° 2015-116 portant inscription au titre des monuments historiques, en sa totalité, de la maison de Jean Lurçat sise à 4 villa Seurat à Paris (14ème arrondissement)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2015 - 16

Portant inscription au titre des monuments historiques, en totalité, de la maison de Jean Lurçat sise 4 Villa Seurat à PARIS (14^e arrondissement) ;

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU l'arrêté en date du 15 janvier 1975 portant inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures de la maison de Jean Lurçat 4 Villa Seurat à Paris (14^e arrondissement),

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites d'Île-de-France en sa séance du 23 juin 2015,

CONSIDERANT que la maison située 4 Villa Seurat, construite en 1924 par André Lurçat pour son frère Jean Lurçat avec ses aménagements intérieurs et son mobilier conçu spécialement, présente du point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt et des qualités suffisantes pour en rendre désirable la préservation en raison d'une part de sa place dans l'histoire de l'architecture contemporaine, d'autre part de l'intérêt porté par André Lurçat à l'aménagement intérieur de l'habitat, et enfin de la préservation du décor originel de la maison,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} -. Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, la maison de Jean Lurçat y compris le sol de sa parcelle et ses objets immeubles, située 4 Villa Seurat à PARIS (14^e arrondissement) sur la parcelle n° 121 d'une contenance de 01 a 17 ca, figurant au cadastre section BM, telle que délimitée par un liseré rouge sur le plan ci-annexé, et appartenant à l'ACADEMIE DES BEAUX-ARTS.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 15 janvier 1975 susvisé.

ARTICLE 3-. Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

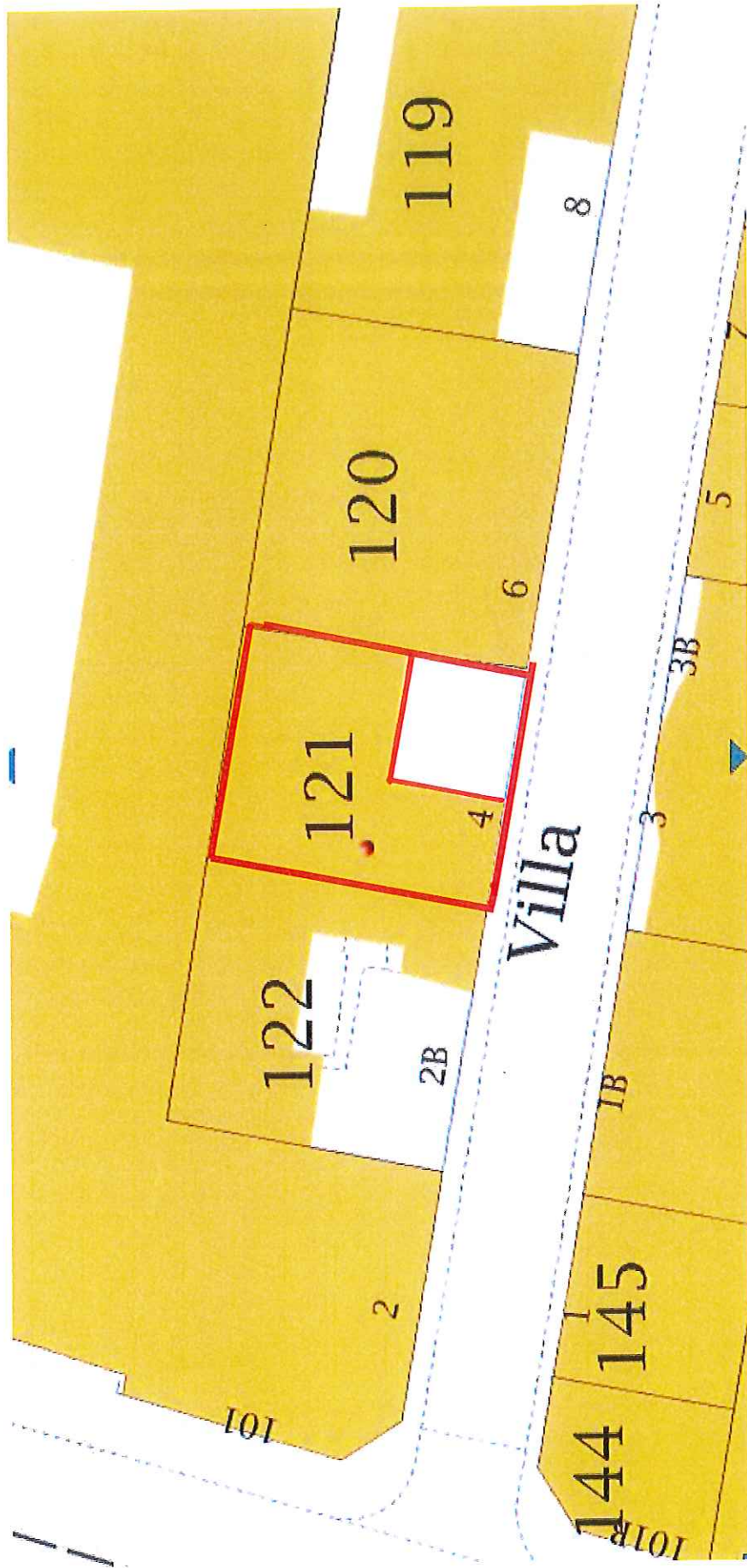
ARTICLE 4-. Il sera notifié à la Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, à la Maire de Paris, et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le 06 NOV. 2015

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Jean-François CARENCO

Paris 14e arrondissement, 4 Villa Seurat, maison de Jean Lurçat



Plan annexé à l'arrêté N°

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Jean-François Carencio

Jean-François CARENCO



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015316-0016

Signé le jeudi 12 novembre 2015

Rectorat de l'académie de Créteil

arrêté nommant Monsieur Philippe TCHAMITCHIAN administrateur provisoire de la communauté d'universités et d'établissements "Universités Paris-Est"



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



La rectrice de l'académie de Créteil
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 718-7 à L. 718-15 ;

Vu le décret n° 2015-156 du 11 février portant approbation des statuts de la communauté d'universités et d'établissements « Université Paris-Est » ;

Vu la démission du président Bernard DIZAMBOURG à compter du 15 novembre 2015.

ARRÊTE

Article 1 : Est nommé Administrateur provisoire de la Communauté d'Universités et d'Établissements « Université Paris-Est », à compter du 16 novembre 2015 et jusqu'à l'élection d'un président :

Monsieur Philippe TCHAMITCHIAN
Professeur des universités
2^{ème} échelon de la classe exceptionnelle

Article 2 : le présent arrêté sera publié sur le site de l'académie et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
Le 12 NOV. 2015

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE